




Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

Action financée par le  CONSEIL RÉGIONAL
AUVERGNE

Action de certification collective PEFC de
scieries de la région Auvergne

Objectifs de l'action :

Augmenter le nombre de scieries de la région Auvergne certifiées PEFC, notamment au niveau des entreprises de petite et moyenne taille.

Déroulement :

Cette action consiste à regrouper des scieries/exploitants pour **mettre en place une certification et une chaîne de contrôle**.

PEFC Auvergne gère les démarches liées à la certification : elle fait appel à un bureau d'études qui viendra accompagner la mise en place de la certification dans chacune des entreprises. PEFC Auvergne s'occupera également de faire appel à un organisme certificateur qui viendra effectuer l'audit initial de certification.

Le but est de limiter les coûts en regroupant la certification de plusieurs entreprises dans le temps et géographiquement afin de pouvoir négocier des tarifs intéressants avec les prestataires intervenants.

La mise en place de la chaîne de contrôle est financée à hauteur de 50 % par le Conseil régional d'Auvergne.

Conditions :

Accessibles aux entreprises de scierie ayant leur siège social dans la région Auvergne, non certifiées, qui ne dépassent pas le plafond de minimis autorisé en ce qui concerne les aides publiques.

Suivi de l'action :

Les entreprises s'engageront à tenir informé PEFC Auvergne de l'évolution du processus de certification et à fournir tout élément demandé dans ce but.

Deux entreprises de la région ont déjà bénéficié de cette action :

Gouttesolard bois à Augerolles (63) et la scierie Pichon à Bas-en-Basset (43), certifiées depuis fin 2013.

Version du 12/02/2014